

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Février 2022

Délibération n°20220224_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 46

Pouvoirs : 8

Suppléants : 5

= **VOTANTS : 59**

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : CULTURE : renouvellement de la convention de partenariat 2023-2025 « 3 AiRes »

Le jeudi 24 février 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17/02/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella — SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉRÔME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante
MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante
CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc – suppléant
MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

CAILLAUD Nadia pouvoir à BONNET Franck
DUGOIS Dominique pouvoir à COYAUD Pierrick
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian
CLAVAUD Gérard pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle
CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : GUYON Jean-Guy

Absents non excusés : COMBAUD Alain – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LAMAZIERE Véronique – HENTRY Jimmy - TEILLET Anne - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE : renouvellement de la convention de partenariat 2023-2025 « 3 AiRes »

Vu la convention de partenariat triennale entre la communauté de communes Cœur de Charente et l'association « Les 3 AiRes » dont le terme est fixé au 31 décembre 2022, et portant sur l'offre culturelle à destination des scolaires du 1^{er} degré du territoire,

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture rappelle que l'association regroupe 3 salles de spectacles à savoir La Canopée (Ruffec), La Palène (Rouillac) et Les Carmes (La Rochefoucauld).

Cette dernière souhaite pouvoir anticiper la concertation avec la communauté de communes Cœur de Charente, afin de pouvoir établir la programmation culturelle 2022/2023, étant précisé que la saison commence à se préparer dès mars 2022.

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture précise que les 3 salles de spectacles s'engagent à programmer des spectacles pour les scolaires (1^{er} degré) de Cœur de Charente, en contrepartie de quoi la communauté de communes alloue une dotation maximum de 10 000 €/an.

Il est proposé de renouveler le partenariat pour la période 2023-2025.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **DE RENOUVELLER le partenariat avec l'association les 3 AiRes pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre des budgets 2023, 2024 et 2025 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

